

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 21 septembre 2020 à 19 h, à la Salle Rousseau-Vermette de la Place des citoyens située au 999, boulevard de Sainte-Adèle à Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Nadine Brière	Mairesse
Monsieur Pierre Lafond	Conseiller du district 1
Monsieur Roch Bédard	Conseiller du district 2
Monsieur Robert Bélisle	Conseiller du district 3
Monsieur Martin Jolicoeur	Conseiller du district 4

Madame la conseillère Frédérique Cavezzali est absente pour toute la durée de la séance.

Sont également présents la greffière et directrice des Services juridiques ainsi que le directeur général.

\*\*\*\*\*

Madame la mairesse Nadine Brière déclare la séance ouverte à 19 h, s'adresse au public et répond aux questions reçues du public.

\*\*\*\*\*

### **RÉSOLUTION NO. 2020-270**

#### **Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 septembre 2020**

L'amendement suivant est :

**PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Martin Jolicoeur**

DE retirer le sujet suivant de la rubrique « Ressources humaines » :

4.2) Embauche – Journalier chauffeur au Service des travaux publics

**POUR : M. Pierre Lafond  
M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle  
M. Martin Jolicoeur**

#### **L'AMENDEMENT EST ACCEPTÉ**

Les amendements suivants sont :

**PROPOSÉS PAR : Monsieur le conseiller Pierre Lafond**

D'ajouter les sujets suivants de la rubrique « Administration » :

2.4) Règlement de régie interne  
2.5) Élections partielles

**POUR : M. Pierre Lafond**

**CONTRE : M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle  
M. Martin Jolicoeur**

#### **LES AMENDEMENTS SONT REJETÉS**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur**

**POUR : M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle  
M. Martin Jolicoeur**

**CONTRE : M. Pierre Lafond**

#### **ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QUE le conseil adopte l'ordre du jour amendé de la séance ordinaire du 21 septembre 2020.

\*\*\*\*\*

Un citoyen a été expulsé de la Salle Rousseau-Vermette de la Place des citoyens par madame la mairesse Nadine Brière à 19h20.

\*\*\*\*\*

Madame la mairesse Nadine Brière ajourne la séance du 21 septembre 2020 à 19h20 pour que celle-ci soit reprise le 21 septembre 2020 à 19h35.

\*\*\*\*\*

### **RÉSOLUTION NO. 2020-271**

#### **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2020**

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2020 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur**

**POUR : M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle  
M. Martin Jolicoeur**

**CONTRE : M. Pierre Lafond**

#### **ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2020.

### **RÉSOLUTION NO. 2020-272**

#### **Modification du lieu des séances ordinaires du conseil municipal – Octobre 2020**

ATTENDU les articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) concernant le calendrier des séances ;

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution 2019-378 lors de la séance ordinaire du 16 décembre 2019 relative aux jours, heures et lieux des séances ordinaires pour l'année 2020 ;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a annoncé que les organismes municipaux pouvaient à nouveau tenir les séances du conseil en présence des citoyennes et citoyens;

ATTENDU la pandémie actuelle de coronavirus (COVID-19), des mesures sanitaires applicables aux rassemblements intérieurs doivent être appliquées;

ATTENDU QUE la Place des citoyens, dans les circonstances, va permettre d'accueillir le plus de citoyens possible pour assister aux séances du conseil tout en respectant les normes de la santé publique;

L'amendement suivant est :

**PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Pierre Lafond**

QUE toutes les séances du conseil soient tenues à la Place des citoyens jusqu'aux élections.

**POUR : M. Pierre Lafond**

**CONTRE : M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle  
M. Martin Jolicoeur**

#### **L'AMENDEMENT EST REJETÉ**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur**

POUR : **M. Pierre Lafond**  
**M. Roch Bédard**  
**M. Robert Bélisle**  
**M. Martin Jolicoeur**

### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE déplacer la séance du conseil pour le mois d'octobre 2020 à la Salle Rousseau-Vermette de la Place des citoyens, tel que présenté ci-dessous :

<b>DATE</b>	<b>HEURE</b>
Lundi 19 octobre 2020	19h

QUE le port du masque ou couvre-visage soit obligatoire pour assister à toutes les séances du conseil municipal;

QUE le changement du lieu des séances soit publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Adèle ainsi qu'aux endroits prévus par le règlement 1255.

### **RÉSOLUTION NO. 2020-273**

#### **Nomination d'un membre du conseil sur le comité de la culture**

ATTENDU la résolution 2020-036 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 17 février 2020;

ATTENDU QUE le conseil désire ajouter un membre pour siéger sur le comité de la culture, art, bibliothèque en incluant le comité du patrimoine;

L'amendement suivant est :

**PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Pierre Lafond**

QUE monsieur le conseiller Pierre Lafond soit nommé pour siéger sur le comité de la culture

POUR : **M. Pierre Lafond**

CONTRE : **M. Roch Bédard**  
**M. Robert Bélisle**  
**M. Martin Jolicoeur**

#### **L'AMENDEMENT EST REJETÉ**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur**

POUR : **M. Roch Bédard**  
**M. Robert Bélisle**  
**M. Martin Jolicoeur**

CONTRE : **M. Pierre Lafond**

#### **ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QUE la personne suivante soit mandatée afin de siéger sur le comité suivant :

Comité de la culture, art, bibliothèque en incluant le comité du patrimoine  
Membre : Madame Frédérique Cavezzali

QUE les frais et les dépenses générés pour la représentation de la Ville à ce comité soient remboursés jusqu'à un maximum de 100\$ par réunion sur présentation des pièces justificatives.

### **RÉSOLUTION NO. 2020-274**

#### **Émission d'une carte de crédit additionnelle**

ATTENDU le rapport de madame Josianne Tremblay, trésorière adjointe, daté du 3 septembre 2020;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle**

**POUR : M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle  
M. Martin Jolicoeur**

**CONTRE : M. Pierre Lafond**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QU'une demande soit faite à Desjardins afin de les autoriser à émettre une carte de crédit additionnelle au nom de Marc Charron pour une limite de crédit autorisée de 2 000 \$;

QUE la mairesse Nadine Brière, madame Julie Brazeau et Marc Charron soient autorisés à signer la demande auprès de Desjardins.

**RÉSOLUTION NO. 2020-275**

**Emprunts temporaires – Règlement 1295**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle**

**POUR : M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle  
M. Martin Jolicoeur**

**CONTRE : M. Pierre Lafond**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QUE Madame la mairesse et la trésorière soient autorisées à signer tout document requis pour effectuer, auprès de l'institution financière offrant les meilleures conditions parmi les institutions financières situées sur le territoire de la Ville, et au moins une institution située à l'extérieur du territoire, l'emprunt temporaire requis pour le financement des dépenses du règlement d'emprunt suivant:

**RÈGLEMENT 1295**

Règlement 1295 décrétant des dépenses de 1 700 000\$ en immobilisations (type parapluie);

Montant autorisé : 1 700 000 \$

Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires* (RLRQ, c. D-7), tel prêt étant remboursable à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu des règlements ;

QUE la trésorière soit autorisée, le cas échéant, à utiliser les liquidités internes, si disponibles, pour diminuer le recours aux emprunts temporaires.

**RÉSOLUTION NO. 2020-276**

**Renouvellement – Contrat de services professionnels en informatique 2020-2021 (TRES-2016-01)**

ATTENDU le rapport rédigé par madame Julie Brazeau, trésorière daté du 10 septembre 2020, concernant le renouvellement du contrat pour les services professionnels en informatique;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle**

**POUR : M. Pierre Lafond  
M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle  
M. Martin Jolicoeur**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE renouveler le contrat à la firme *Trilogie Groupe conseil inc.*, pour un montant de 121 287,13\$ taxes incluses pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 31 octobre 2021, selon le prix unitaire prévu au bordereau de soumission, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres.

#### **RÉSOLUTION NO. 2020-277**

##### **Embauche – Directrice des ressources humaines**

ATTENDU la recommandation de monsieur Simon Filiatreault, directeur général, datée du 14 septembre 2020;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**POUR : M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle  
M. Martin Jolicoeur**

**CONTRE : M. Pierre Lafond**

##### **ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et entérine l'embauche de madame Annie Boisclair, au poste de directrice des ressources humaines et que son salaire soit fixé selon l'échelon 3 de la classe 9 de la grille salariale incluse à la *Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle*, et ce, à compter du 22 septembre 2020.

#### **RÉSOLUTION NO. 2020-278**

##### **Embauche de pompiers – Service de sécurité incendie**

ATTENDU le rapport de monsieur Simon Filiatreault, directeur général, daté du 10 septembre 2020, concernant l'embauche de pompiers au Service de sécurité incendie;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle**

**POUR : M. Pierre Lafond  
M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle  
M. Martin Jolicoeur**

##### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil nomme les personnes suivantes au poste de pompiers selon les conditions de travail de la convention collective en vigueur et aux dates indiquées;

- M. François-Xavier Aubé, pompier à temps partiel (22 septembre 2020)
- Mme Maïna Pelletier, pompière 1<sup>er</sup> substitut (23 septembre 2020)
- M. Dany Belzil, pompier 2<sup>e</sup> substitut (24 septembre 2020)

#### **RÉSOLUTION NO. 2020-279**

##### **Autorisation de signature – Lettre d'entente #7 (horaire de travail) – Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Sainte-Adèle (CSN) – Section bibliothèque**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur**

**POUR : M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle  
M. Martin Jolicoeur**

**CONTRE : M. Pierre Lafond**

##### **ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QUE le conseil accepte la lettre d'entente # 7 concernant la modification de l'horaire de la bibliothèque à intervenir entre le syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Sainte-Adèle (CSN) – section bibliothèque et la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE la directrice des ressources humaines et le directeur général soient autorisés à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

#### **RÉSOLUTION NO. 2020-280**

#### **Autorisation de signature – Contrat d'embauche pour le poste de coordonnatrice aux loisirs (Plein Air)**

ATTENDU la recommandation de monsieur Simon Filiatreault, directeur général, datée du 14 septembre 2020;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle**

**POUR : M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle  
M. Martin Jolicoeur**

**CONTRE : M. Pierre Lafond**

#### **ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et entérine l'embauche de madame Brigitte Déziel au poste cadre de coordonnatrice aux loisirs (Plein Air) et ce, à partir du 7 octobre 2020;

QUE le directeur général soit autorisé à signer le contrat d'embauche à intervenir.

#### **RÉSOLUTION NO. 2020-281**

#### **Adjudication – Fourniture de sable et matériaux abrasifs pour l'entretien des chaussées – TP-2020-006**

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture de sable et matériaux abrasifs pour l'entretien des chaussées;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 9 septembre dernier et que la compagnie ayant déposée une soumission est la suivante:

<b>Nom du soumissionnaire</b>	<b>Prix soumis</b>
Lafarge Canada inc.	153 963,02\$

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée 10 septembre 2020 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle**

**POUR : M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle  
M. Martin Jolicoeur**

**CONTRE : M. Pierre Lafond**

#### **ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

D'accorder le contrat pour la fourniture de sable et matériaux abrasifs pour l'entretien des chaussées, à la compagnie *Lafarge Canada inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 153 963,02\$, taxes incluses, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 30 septembre 2021 (inclusivement).

## **RÉSOLUTION NO. 2020-282**

### **Demande d'autorisation de dépassement des coûts – Contrat d'épandage d'abat-poussière 2020**

ATTENDU la résolution 2019-346 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 18 novembre 2019 mandatant l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat regroupé d'abat-poussière pour l'année 2020;

ATTENDU le rapport de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, daté du 10 septembre 2020;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**POUR : M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle  
M. Martin Jolicoeur**

**CONTRE : M. Pierre Lafond**

### **ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QUE le conseil autorise le Service de la trésorerie à défrayer la somme additionnelle requise au contrat d'un montant de 15 125,10\$, plus les taxes applicables, à même le budget d'opération du Service des travaux publics.

## **RÉSOLUTION NO. 2020-283**

### **Adjudication – Étude, préparation de plans et devis et surveillance des travaux – Réfection rue St-Georges – GEN-2020-020**

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant l'étude, la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux pour la réfection de la rue St-Georges;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 27 août dernier et que les compagnies ayant déposées une soumission sont les suivantes:

<b>Noms des soumissionnaires</b>
EFEL Experts-conseils inc.
Équipe Laurence inc.

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 9 septembre 2020 et a procédé à l'analyse des soumissions déposées ;

ATTENDU la recommandation de madame Audrey Senécal, greffière et directrice des Services juridiques, datée du 9 septembre 2020;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle**

**POUR : M. Pierre Lafond  
M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle  
M. Martin Jolicoeur**

### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder le contrat, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à la firme *Équipe Laurence inc.* étant le plus bas soumissionnaire conforme et ayant obtenu le plus haut pointage final, pour un montant de 85 943.81\$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres.

## RÉSOLUTION NO. 2020-284

### **Adjudication – Études, plans, devis et surveillance – Réfection des infrastructures et implantation d'un réseau pluvial – Secteur pentes 40/80 – GEN-2020-021**

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les études, les plans et devis et la surveillance des travaux de réfection des infrastructures et implantation d'un réseau pluvial au secteur des pentes 40/80;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 3 septembre dernier et que les compagnies ayant déposées une soumission sont les suivantes:

<b>Noms des soumissionnaires</b>
Groupe Civitas inc.
Équipe Laurence inc.

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 10 septembre 2020 et a procédé à l'analyse des soumissions déposées ;

ATTENDU le rapport de madame Audrey Senécal, greffière et directrice des Services juridiques, daté du 15 septembre 2020;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

POUR : **M. Pierre Lafond  
M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle  
M. Martin Jolicoeur**

### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder le contrat à la firme *Groupe Civitas inc.* étant le plus bas soumissionnaire conforme et ayant obtenu le plus haut pointage final, pour un montant de 400 075,31\$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la compagnie de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le règlement d'emprunt 1279 pour les études, plans et devis et à même la subvention allouée du FCM (Fédération Canadienne des Municipalités).

## RÉSOLUTION NO. 2020-285

### **Rejet de soumissions – Plans et devis – Construction et fourniture de tous les éléments composant le nouvel Écocentre municipal – GEN-2020-018**

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les plans et devis pour la construction et la fourniture de tous les éléments composant le nouvel Écocentre municipal;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 19 août dernier et que les compagnies ayant déposées une soumission sont les suivantes:

<b>Noms des soumissionnaires</b>	<b>Prix soumis</b>
Tisseur inc.	2 270 756.25\$
A.X.C Construction inc.	2 730 426.30\$

ATTENDU QUE l'ensemble du projet dépasse la dépense autorisée par le règlement d'emprunt 1295 et par conséquent le budget alloué;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

POUR : **M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle  
M. Martin Jolicoeur**

CONTRE : **M. Pierre Lafond**



## **ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QUE le conseil rejette les soumissions pour le contrat précité.

### **RÉSOLUTION NO. 2020-286**

#### **Acquisition – Rue de la Randonnée**

ATTENDU la recommandation de monsieur Denis Drouin, contremaître aux Services techniques, datée du 27 août 2020;

ATTENDU QUE la rue de la Randonnée a été construite en 2009, a été municipalisée en partie par la Municipalité de Morin Heights, mais que la portion sur le territoire de Sainte-Adèle n'avait pas été cédée à la Ville;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur**

POUR : **M. Pierre Lafond  
M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle  
M. Martin Jolicoeur**

## **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil procède à l'acquisition de la rue de la Randonnée, portion située sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, et ce, gratuitement;

QUE les frais de notaire pour l'acte d'acquisition soit assumés par le promoteur, monsieur Daniel Fillion, et que ce dernier s'engage à transmettre à la Ville de Sainte-Adèle un certificat de localisation.

### **RÉSOLUTION NO. 2020-287**

#### **Recommandations de paiement – Divers travaux municipaux**

ATTENDU la recommandation de paiement #3 (final) relative aux travaux de drainage sur la rue de la Fée-Rouge;

ATTENDU la recommandation de paiement final (libération de retenue) relative aux travaux de réfection sur la rue de Montreux;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

POUR : **M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle  
M. Martin Jolicoeur**

CONTRE : **M. Pierre Lafond**

## **ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

DE procéder au paiement #3 final, pour les travaux de drainage sur la rue de la Fée-Rouge, soit un montant de 2 073,64\$, taxes incluses (GEN-2019-015), à l'entreprise *David Riddell Excavation/Transport* et que ce paiement soit effectué à même les règlements d'emprunt 1238 et 1250;

DE procéder au paiement final (libération de retenue) relative aux travaux de réfection sur la rue de Montreux, soit un montant de 21 433,26\$, taxes incluses (GEN-2019-003), à l'entreprise *Excapro inc.* et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1269;

QUE les paiements précités soient effectués sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie, des quittances requises.

### **RÉSOLUTION NO. 2020-288**

#### **Décisions du conseil – Demandes de dérogations mineures**

ATTENDU les dispositions du règlement 1200-2012-D.M.

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 8 septembre 2020 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**POUR : M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle  
M. Martin Jolicoeur**

**CONTRE : M. Pierre Lafond**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QUE le conseil **ACCEPTE** les demandes de dérogations mineures suivantes:

**Résolution du CCU – 2020-093**

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **368, rue Martinet** afin de :

- Permettre que le bâtiment principal soit situé à 5,66 mètres de la limite avant de propriété alors que le règlement de zonage 1200-2012-Z, pour la zone RA-008, exige un minimum de 6,00 mètres ;
- Permettre que le total des marges latérales soit de 9,53 mètres alors que ledit règlement exige un minimum de 10,00 mètres.

Et ainsi régulariser l'implantation du bâtiment principal existant.

Le tout tel que montré au certificat de localisation préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre sous le numéro 4152 de ses minutes daté du 4 décembre 2019.

**Résolution du CCU – 2020-094**

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1220, rue du Domaine**, afin de :

- Permettre que le bâtiment principal soit situé à 7,52 mètres de la limite arrière de propriété alors que le règlement de zonage 1200-2012-Z exige un minimum de 8,00 mètres ;
- Permettre qu'une remise soit située à 6,55 mètres de la ligne avant de propriété alors que ledit règlement exige un minimum de 8,00 mètres ;
- Permettre que la remise soit située à l'intérieur de la partie de la cour avant comprise entre le prolongement imaginaire des murs latéraux jusqu'à la ligne avant de terrain alors que ledit règlement l'interdit.

Et ainsi régulariser l'implantation du bâtiment principal et de la remise.

Le tout tel que montré au certificat de localisation préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre sous le numéro 4651 de ses minutes daté du 7 juillet 2020.

**Résolution du CCU – 2020-095**

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1038-1040, chemin Notre-Dame** afin de permettre pour l'immeuble sis au 1038-1040 rue Notre-Dame que le bâtiment principal soit situé à 3,36 mètres de la limite latérale gauche de propriété alors que le règlement de zonage 1200-2012-Z exige 4,00 mètres et ainsi régulariser l'implantation du bâtiment existant.

Le tout tel que montré au plan pour certificat de localisation préparé par Peter Rado arpenteur-géomètre sous le numéro 16838 de ses minutes daté du 22 juillet 2020.

**Résolution du CCU – 2020-096**

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **2875, rue Charette** afin de permettre qu'une remise soit située dans la cour avant secondaire à 2,55 mètres de la ligne avant de propriété vers la rue de la Montagne alors que le règlement de zonage 1200-2012-Z exige 3,00 mètres et ainsi permettre la construction de ladite remise.

Le tout tel que présenté au projet d'implantation de Mathieu Vanasse arpenteur-géomètre sous le numéro 4107 de ses minutes daté du 6 août 2020.

## **RÉSOLUTION NO. 2020-289**

### **Décisions du conseil – Demandes d’approbation d’un plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA)**

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d’urbanisme lors de la réunion du 8 septembre 2020 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**POUR : M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle  
M. Martin Jolicoeur**

**CONTRE : M. Pierre Lafond**

### **ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QUE le conseil entérine les dispositions des résolutions adoptées par le comité consultatif en urbanisme ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement 1200-2012-P.I.I.A à l’effet d’**ACCEPTER** les demandes de PIIA suivantes :

#### **Résolution C.C.U. 2020-087 :**

322, chemin Notre-Dame (Modification au PIIA approuvé les 21-5-2019 et 20-7-2020)

- **Construction**

#### **Résolution C.C.U. 2020-088 :**

279, boulevard de Sainte-Adèle

- **Enseigne**

#### **Résolution C.C.U. 2020-089 :**

1411, rue Saint-Joseph

- **Terrasse**

#### **Résolution C.C.U. 2020-090 :**

605, rue du Pinacle

- **Construction**

#### **Résolution C.C.U. 2020-091 :**

Lot 4 547 185 (rue Séraphin)

- **Construction**

#### **Résolution C.C.U. 2020-092 :**

3043-3045, rue Saint-Charles

- **Galerie**

## **RÉSOLUTION NO. 2020-290**

### **Second projet de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – 147, rue Morin**

ATTENDU QUE le projet proposé ne respecte pas la réglementation de zonage au sujet du nombre d’étage autorisés (3.5), de la hauteur en mètres (16), de la superficie totale de plancher (5 174.24 m<sup>2</sup>) et la portion d’un bâtiment mixte à l’usage résidentiel (95 %) alors que la réglementation applicable exige 2.5 étage maximum, 10 mètres de hauteur, 850 mètres carrés de superficie totale de plancher et moins de 50% de portion d’un bâtiment mixte à l’usage résidentiel ;

ATTENDU QUE le projet est pertinent pour revitaliser le secteur du plateau Morin;

ATTENDU QUE le projet s’intègre dans le milieu projeté, adjacent à un grand parc public;

ATTENDU QU’une soirée d’information pour la demande U2019- 011 a eu lieu le 23 mai 2019 et que les commentaires reçus furent extrêmement positifs;

ATTENDU QU’il y a lieu de procéder à l’aide de l’outil PPCMOI pour autoriser le projet, ce type de construction n’étant pas souhaitable pour l’ensemble de la zone;

ATTENDU QUE le conseil désire autoriser le projet et, désire utiliser les modalités prévues *Règlement 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* dû au fait que ce projet répond aux critères d'évaluation du règlement ;

ATTENDU la recommandation 2020-086 du comité consultatif d'urbanisme, datée du 4 août 2020 ;

ATTENDU l'assemblée publique de consultation du 15 septembre dernier ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur**

POUR : **M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle  
M. Martin Jolicoeur**

CONTRE : **M. Pierre Lafond**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

D'autoriser le projet présenté en vertu du *Règlement 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*, en autorisant :

- la construction d'un bâtiment mixte de 46 unités de logement et d'un local commercial sur l'immeuble du 147, rue Morin ;
  - que ce bâtiment ait 3,5 étages alors que la réglementation en autorise 2,5 ;
  - que le bâtiment ait 16 mètres de hauteur totale alors que la réglementation autorise 10 mètres ;
  - que le bâtiment ait 5 174.24m<sup>2</sup> de superficie totale de plancher alors que le règlement en autorise 850 m<sup>2</sup> ;
  - que le bâtiment ait une portion résidentielle représentant 95% de la superficie de plancher alors que la réglementation exige moins de 50%.
- le tout, aux conditions suivantes :
- La présente résolution devient nulle si le permis de construction n'est pas obtenu dans les 18 mois de l'entrée en vigueur de la présente résolution et si la construction n'est pas débutée dans les 24 mois de l'entrée en vigueur de la présente résolution.
  - L'ensemble de la réglementation d'urbanisme s'applique, compte tenu des adaptations rendues nécessaire par la présente résolution.

#### **RÉSOLUTION NO. 2020-291**

**Autorisation de signature – Occupation du domaine public, quai au Lac Violon**

ATTENDU qu'une demande d'autorisation permanente d'occupation du domaine public a été formulée par madame Christine Boersma;

ATTENDU la recommandation de madame Isabel Roberge, technicienne à l'environnement, datée du 28 août 2020;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur**

POUR : **M. Pierre Lafond  
M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle  
M. Martin Jolicoeur**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Sainte-Adèle accepte la demande et permette une occupation permanente du domaine public à compter de la date de la signature de l'entente pour la construction d'un quai flottant sur le lot 5 065 543, propriété de la ville, au Lac Violon ;

QU'une entente quant à l'autorisation d'occupation du domaine public intervienne entre madame Christine Boersma et la Ville et que la mairesse et la greffière soient autorisées à signer cette entente pour la Ville;

QUE l'entente prévoit que le règlement d'urbanisme s'applique;

QUE cette autorisation soit inscrite au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement 1132-2010.

### **RÉSOLUTION NO. 2020-292**

#### **Demande d'aide financière – Programme d'infrastructures MADA (PRIMADA)**

ATTENDU le rapport de monsieur Christian Nadeau, directeur du Service des loisirs, culture et vie communautaire, daté du 27 août 2020;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

POUR : **M. Pierre Lafond  
M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle  
M. Martin Jolicoeur**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

QUE la Ville de Sainte-Adèle a pris connaissance du guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

QUE la Ville de Sainte-Adèle confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

### **RÉSOLUTION NO. 2020-293** **AVIS DE MOTION**

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement d'emprunt 1291 décrétant un emprunt de 385 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection du poste de suppression Savane, incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels de surveillance les frais inhérents, les taxes et les imprévus;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

### **RÉSOLUTION NO. 2020-294** **AVIS DE MOTION**

Je, Robert Bélisle, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement d'emprunt 1297 décrétant un emprunt de 410 000 \$ pour faire préparer des études, plans et devis pour la mise aux normes de l'usine d'épuration Mont-Rolland y incluant les frais inhérents, les taxes et les imprévus;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

### **RÉSOLUTION NO. 2020-295**

**Règlement d'emprunt 1219-1 modifiant le « Règlement 1219 décrétant un emprunt pour l'acquisition d'une camionnette, d'un véhicule pour le déneigement, d'une pelle hydraulique et d'autres équipements pour le Service des travaux publics, d'un véhicule pour l'état-major du Service en sécurité incendie et pour permettre de relier les bâtiments municipaux avec de la fibre optique » afin d'annuler le solde résiduaire de cet emprunt – ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**POUR : M. Pierre Lafond  
M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle  
M. Martin Jolicoeur**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le règlement d'emprunt 1219-1 modifiant le « *Règlement 1219 décrétant un emprunt pour l'acquisition d'une camionnette, d'un véhicule pour le déneigement, d'une pelle hydraulique et d'autres équipements pour le Service des travaux publics, d'un véhicule pour l'état-major du Service en sécurité incendie et pour permettre de relier les bâtiments municipaux avec de la fibre optique* » afin d'annuler le solde résiduaire de cet emprunt, soit adopté.

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

\*\*\*\*\*

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1203

- a) Incompressibles – Fonds d'administration – 390 970,33\$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 7 août 2020.
- b) Incompressibles – Fonds d'administration – 51 062,44\$ pour la période du 8 au 14 août 2020
- c) Incompressibles – Fonds d'administration – 339 107,33\$ pour la période du 15 au 21 août 2020
- d) Incompressibles – Fonds d'administration – 113 964,84\$ pour la période du 22 au 28 août 2020
- e) Incompressibles – Fonds d'administration – 3 149 831,08\$ pour la période du 29 août au 4 septembre 2020
- f) Incompressibles – Fonds d'administration – 837 701,90\$ pour la période du 5 au 11 septembre 2020
- g) Liste des comptes à payer au montant de 651 834,18\$ pour le mois de juillet 2020
- h) Engagements au montant de 180 071,19\$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2020.
- i) Engagements au montant de 6 691,55\$ effectués en août 2020 pour l'année 2021
- j) Liste au montant de 18 394,57\$ du mois d'août des factures de moins de 2 000\$ ne nécessitant pas de bon de commande.

Dépôt délégation de pouvoir - Règlement 1203 - Embauche préposé au tennis – saison en cours

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Contrat de travail prolongé – Contremaître au Service des travaux publics

Dépôt du procès-verbal de correction pour la résolution 2020-264

\*\*\*\*\*

**COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**

Messieurs les conseillers Pierre Lafond, Roch Bédard et Martin Jolicoeur s'adressent au public.

\*\*\*\*\*

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La mairesse répond aux questions du public.

\*\*\*\*\*

Monsieur le conseiller Pierre Lafond est expulsé de la Salle Rousseau-Vermette de la Place des citoyens par madame la mairesse Nadine Brière à 20h45

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2020-296**

**Levée de la séance**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur**

**POUR : M. Roch Bédard  
M. Robert Bélisle  
M. Martin Jolicoeur**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE la séance soit levée à 20h49.**

\*\*\*\*\*

(s) Nadine Brière

---

Mme Nadine Brière, Mairesse

(s) Audrey Sénécal

---

Me Audrey Sénécal, Greffière et directrice des  
Services juridiques